

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2007018

Signataire : MG

OBJET :Rapports des conseillers municipaux dans le cadre de leur participation aux conseils d'administration de la SODEDAT 93. Années 2003 à 2005.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les rapports d'activité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1524-5,

Vu les rapports des conseils d'administration de la SODEDAT 93, pour les années 2003-2004-2005-2006,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : prend acte des rapports des conseils d'administration de la SODEDAT 93, pour les années 2003-2004-2005-2006 présentés par Nathalie BUISSON,

Le Maire